

DÉCISION DU MAIRE 2025_002

MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE LII.5217-10-6
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DU RÈGLEMENT
BUDGETAIRE ET FINANCIER VOTE EN DATE
DU 19/12/2023

Objet : Fongibilité des crédits – M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la Ville de Monnaie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2023-12-06 du 19 décembre 2023, relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la M57 ;

Vu l'article II.5 du règlement budgétaire et financier portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération N° 2024-12-014 en date du 17/12/2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le besoin d'abonder les opérations ci-dessous en vue de payer les diverses dépenses commandées.

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au virement de crédit suivant :

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	SERVICE	FONCTION	MONTANT
02800	Investissement	Dépense	20	90023	2031	6000	845	- 1 000,00€
02800	Investissement	Dépense	23	90023	2315	6000	845	- 6 710,00€
SOUS TOTAL OPERATION 90023 VOIRIE								-7 710,00€

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	SERVICE	FONCTION	MONTANT
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21312	1000	212	+18 100,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21318	1004	281	-1 720,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21351	7013	321	+13 000,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21351	7018	322	-220,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21351	7123	020	+800,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21351	1000	212	-17 000,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21351	1004	281	-390,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21352	7029	551	+220,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	2158	7123	020	-1 000,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	2158	7000	020	+1 920,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21848	5000	020	-2 600,00€
02800	Investissement	Dépense	21	90050	21848	7040	020	-5 000,00€
SOUS TOTAL OPERATION 90050 BATIMENTS								+6 110,00€
BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	SERVICE	FONCTION	MONTANT
02800	Investissement	Dépense	21	97024	2121	7025	025	-2 000,00€
02800	Investissement	Dépense	21	97024	2158	7024	020	-2 730,00€
SOUS TOTAL OPERATION 97024 INVESTISSEMENTS CTM								-4 730,00€
BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	SERVICE	FONCTION	MONTANT
02800	Investissement	Dépense	21	99005	21838	5000	020	+3 750,00€
02800	Investissement	Dépense	21	99005	21848	5000	020	-1 250,00€
SOUS TOTAL OPERATION 99005 INVESTISSEMENTS MAIRIE								+2 500,00€
BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	SERVICE	FONCTION	MONTANT
02800	Investissement	Dépense	21	99007	21351	1003	201	-1 640,00€
02800	Investissement	Dépense	21	99007	21572	2000	211	+1 060,00€
02800	Investissement	Dépense	21	99007	21831	1000	212	+4 600,00€
02800	Investissement	Dépense	21	99007	21841	1004	281	-110,00€
02800	Investissement	Dépense	21	99007	2188	2000	211	-1 100,00€
SOUS TOTAL OPERATION 99007 COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES								+2 810,00€
BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	SERVICE	FONCTION	MONTANT
02800	Investissement	Dépense	21	99025	21316	7025	025	+1 020,00€
SOUS TOTAL OPERATION 99010 INVESTISSEMENTS CIMETIERE								+1 020,00€
SOMME DES DIMINUTIONS DE CREDITS								44 470,00€
SOMME DES AUGMENTATIONS DE CREDITS								44 470,00€
SOMME GÉNÉRALE DES VIREMENTS DE CREDITS								0,00€

Article 2 : Conformément à l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS) ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Fait à MONNAIE

Le, 09/10/2025

Le Maire



Jacques LEMAIRE

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte tenu de la transmission au contrôle de l'égalité le :

De la mise en ligne sur www.ville-monnaie.fr le :